



## AVIS DE MOTION

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 02-2021, règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques.**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Marianne Comeau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 02-2021, Règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques. Le projet de règlement est déposé et remis aux élus.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 16 mars 2021.

Linda Normandeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière